

MEDICO LIONS CLUBS DE FRANCE

**Siège social : 455/457 rue des Chantiers
76600 LE HAVRE**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE
30/06/2019**

**DECISION COLLECTIVE DES ASSOCIES RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 30/06/2019**

MEDICO LIONS CLUBS DE FRANCE

**Siège social : 455/457 rue des Chantiers
76600 LE HAVRE**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE
30/06/2019**

**DECISION COLLECTIVE DES ASSOCIES RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 30/06/2019**

A Mesdames et Messieurs les Membres de l'Association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Paris, le 10 décembre 2019

Le Commissaire aux comptes
JEAN-FRANCOIS AVRIL

